

Par télécopieur et par courrier : 613 995-5719

**241**

**DQ84**

Projet d'implantation du terminal méthanier  
Rabaska et des infrastructures connexes

**Lévis**

**6211-04-004**

Québec, le 22 février 2007

Monsieur Livain Michaud  
Ressources naturelles Canada  
580, rue Booth, 3<sup>e</sup> étage, Pièce: A8-4  
Ottawa (Ontario) K1A 0E4

**Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des  
infrastructures connexes**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique, des questions écrites provenant de différentes clientèles ont été transmises à la commission d'examen conjoint, chargée de l'étude de ce dossier. Ces demandes ont été examinées et sont également disponibles pour la consultation en ligne sur le site du BAPE.

La commission d'examen conjoint désire soumettre à votre instance la présente demande relevant de son expertise et compétence.

Veuillez trouver, en annexe, l'information demandée pour laquelle une réponse rapide de votre part serait grandement appréciée.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Josée Primeau  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

c.c. M<sup>me</sup> Annie Déziel

**QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES ADRESSÉES À  
RESSOURCES NATURELLES CANADA (DQ84)**

**QUES242.** Lors de la période des questions en audience, l'affirmation a été faite au moins à une reprise par  
**QUES243.** l'initiateur et/ou par le ministère des ressources naturelles à l'effet que les réserves prouvées  
**QUES244.** canadiennes en gaz naturel se limitaient à 8 ans, en tenant compte de la production actuelle.  
L'évaluation de ces réserves date de quelle année ?

Si cette évaluation est basée sur les réserves prouvées fin 2004, par exemple, a-t-on tenu compte des plus récentes découvertes à la fin 2006 ?

Le cas contraire, pourrait-on présenter une évaluation à jour de l'état des réserves de gaz au Canada et sinon, expliquer pourquoi ?

**QUES249.** Est-ce que Ressources Naturelles Canada a recommandé un allègement des règles d'autorisation des permis d'exploitation du gaz naturel pour accélérer le processus?